

- S T A T U T S -

CENTRE MEDICO SPORTIF

de la ROCHETTE

ARTICLE I

OBJET

Le Centre médico sportif a pour vocation l'examen et le suivi médical de tous les membres actifs sportifs de l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE.

ARTICLE II

Il a son siège à la mairie de la Rochette 77000 MELUN

Le Cabinet médical est situé dans le bâtiment " MILLE CLUBS " situé Avenue de Seine - près de la Salle Polyvalente des Pincevents.

Les installations, le mobilier et le matériel médical sont la propriété de la ville de la Rochette, qui les met gratuitement à disposition du Centre Médical.

Le gardiennage, l'entretien, l'éclairage, le chauffage sont à la charge de la ville de La Rochette.

La gérance est assurée par l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE.

ARTICLE III

UN COMITE DE GESTION

assurera la maîtrise générale du fonctionnement du Centre ainsi que sa gestion.

- Il sera composé de :

- 1 Président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier

et éventuellement d'un adjoint

pour les postes qui en auraient le besoin.

Ces membres seront élus par le Comité Directeur de l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE - sur proposition du Bureau de l'A.S.R.

1 fois par an en DECEMBRE

pour l'exercice civil du

1er JANVIER au 31 DECEMBRE

D'autre part feront partie de droit les membres du Bureau en exercice de l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE représenté par :

Le Président
 Le Secrétaire
 Le Trésorier
 — I membre délégué du Conseil Municipal
 qui peuvent déléguer leur adjoint.

Ces membres participeront aux assemblées annuelles pour délibérer des grandes options d'orientation - de gestion et de morale.

ARTICLE IV

UN COMITE TECHNIQUE

assurera le fonctionnement du centre -

Il sera composé de :

- I Docteur agréé en Médecine Sportive responsable médical
 - I Docteur agréé en Médecine sportive responsable médical adjoint.
 - Eventuellement d'autres Docteurs.
- et de I Secrétaire MEDICALE qui assurera
- La coordination entre l'équipe médicale et les responsa des sections sportives
 - et en conséquence l'harmonisation du planning
 - Les charges administratives
 - L'assistance médicale préalable à l'examen

ARTICLE V

Tous les MEMBRES ACTIFS licenciés ou non à jour de leur cotisation de l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE pourront bénéficier de l'action MEDICO SPORTIVE du CENTRE.

- Des EBNDITIONS PARTICULIERES pourront éventuellement être définies en assemblée générale pour élargir le bénéfice de cette action à d'autres ASSOCIATIONS.

ARTICLE VI

Ce Centre devra assurer :

- Un CONTROLE MEDICAL et un SUIVI MEDICAL - MODULE - VOIRE PERMANENT :
 - * En fonction du sport pratiqué
 - * De l'âge des sportifs
 - * Des problèmes critiques
- Il devra associer au maximum :
 - * L'ENCADREMENT SPORTIF
 - * et les FAMILLES

Pour mieux faire évoluer le développement, la santé et l'équilibre du sportif.

ARTICLE VII

ASSURANCES- Le Bureau de l'ASR qui a la tutelle du centre prendra les dispositions utiles pour couvrir la responsabilité civile du Centre. Les membres du Comité Technique seront assurés individuellement par l'Association Sportive Rochettoise.

ARTICLE VII I

Pour ses RESSOURCES le CENTRE fera appel à :

- 1 Subvention de Jeunesse & Sports
- 1 Subvention départementale
- 1 Participation communale
- 1 Participation de l'Association concernée
- Eventuellement une participation des consultants
- et de toutes autres ressources ou dons

L'ASSEMBLEE générale annuelle du centre médico sportif fixe le montant des INDEMNITES éventuelles à verser aux vacataires.

ARTICLE IX

La fréquence des réunions sera adaptées aux problèmes à résoudre :

- Comité technique et de gestion environ
1 fois par trimestre
- Assemblée générale
1 fois par an en JANVIER - FEVRIER
- Assemblée extraordinaire
suivant besoin.

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale tenue à

La ROCLETTE LE 8 MARS 1983

Sous la présidence de :

M. HUARD René

Président de l'Association Sportive Rochettoise
3 Square Vivaldi 78150 LE CHESNAY

de Mme HINGLAIS Solange

Docteur responsable du
COMITE MEDICAL DU CENTRE
L'OREE DU BOIS
LA ROCLETTE 77000 - MELUN

de M. HARDILLIER

Président Comité Section du CENTRE
71, rue Rosa Bonheur
à La Rochette 77000- MELUN

et voilà

NOTRE CENTRE

MEDICO-SPORTIF

qui vient couronner tant d'efforts, de persévérance...

pour mieux encadrer nos ACTIVITES SPORTIVES,

mieux cerner la SANTE de nos SPORTIFS.

Notre CENTRE MEDICO SPORTIF installé dans les locaux du MILLE CLUBS près du GYMNASE des PINCEVENTS avenue de Seine fonctionne maintenant avec beaucoup d'efficacité

Il est à la disposition de tous les SPORTIFS ROCHETTOIS et de toutes les SECTIONS de l'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE pour satisfaire aux VISITES MEDICALES obligatoires du début de saison et pour tous les CONTROLES MEDICAUX indispensables en cours de saison pour tous les SPORTIFS de COMPETITION ou pour tous les JEUNES ADOLESCENTS en période difficile.

- NOUS insisterons sur l'ACTION et les OBJECTIFS du CENTRE, qui se veut un ROLE COMPLEMENTAIRE et VIGILANT dans le DEVELOPPEMENT des JEUNES et l'EVOLUTION du SPORT de COMPETITION.

Il est animé par un BUREAU de GESTION COORDINATEUR et par une EQUIPE TECHNIQUE composée notamment de DEUX DOCTEURS, Madame HINGLAIS, Monsieur BACHET, diplômés de la MEDECINE SPORTIVE qui traitent ces examens en profondeur avec beaucoup de sérieux et demandent une large participation de l'ENCADREMENT, des PARENTS, des SPORTIFS.

- Une APPROCHE nouvelle pour un EPANOUISSEMENT plus complet.

Nous améliorerons sans doute son fonctionnement dans les prochaines années... et nous comptons sur la bonne volonté, la coopération de tous.

Nous remercions Monsieur le MAIRE et la MUNICIPALITE, pour la mise à disposition des installations et du matériel médical - C'EST UN EFFORT IMPORTANT, FACTEUR DE REUSSITE - et Madame la Doctoresse HINGLAIS qui a animé la naissance et le lancement de ce centre.

COMITE DE GESTION

PRESIDENT : Monsieur HARDILLIER

SECRETAIRES : Madame GIULIANO - Madame FONTENOY

TRESORIER : Monsieur TAILLIEZ

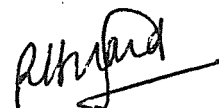
COMITE TECHNIQUE

DOCTORESSE : Madame HINGLAIS

DOCTEUR : Monsieur BACHET

SECRETAIRES : Madame GIULIANO - Madame FONTENOY

Le Président,



René HUARD

LE CENTRE MEDICO SPORTIF de l'ASR
Son Histoire 1974 – 1997

- Dès 1974, une cellule volante et temporaire de contrôle Médico-Sportif a commencé ses activités au début des années sportives pour délivrer notamment les certificats d'aptitude aux activités sportives.
- Ces examens, réservés au début aux jeunes, étaient traités et managés par la Doctoresse HINGLAIS.
Ils étaient réalisés dans un vestiaire sommairement équipés, soit au Gymnase René TABOUROT, soit au stade.
- Ces actions de gestion contrôlée de la prévention de la santé sportive ont fait prendre conscience de l'intérêt d'une cellule structuré tant en équipement qu'en compétences médicales.
- La municipalité avec l'assistance du comité départementale de Jeunesse et Sports ont permis de créer en 1983 un Centre Médico-sportif dans un local du complexe Mille Clubs René TABOUROT, avenue de Seine.
- Ce centre assez bien équipé au départ, fut ensuite au fil des ans très bien complété par la municipalité, avec l'expérience et la compétence des équipes médicales qui s'y sont relayées.
- Elle est devenue une cellule remarquable, citée en modèle pour les clubs omnisports.